

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE
DU 14 SEPTEMBRE 2018
SCENARII DU PT MIDOUR ET IMPACTS DES ACTIONS**

Etaient présents à ce groupe de travail :

ALVAREZ Marion	IA
BAQUE Thierry	CA 32
DOUARD Jean Claude	Ville de Nogaro
FABRE Louise	Civam Bio 40
GRIHON Bernard	CA 40
HURTES Sophie	ADASEA 32
JOURDAN Serge	Maisadour
KARIMJOOY Sylvain	SMBV Midour Douze
LAJUS Pierre	VIVADOUR
MARCATO Frédéric	VIVADOUR
MENACQ Bernard	CC Bas Armagnac
NAVARE Robert	ADT 32
PERREIN Anne	GABB 32
PLANTE Monique	ADT 32
PONGE Patrick	SEPANSO 40
PONS Marie-Laure	IA
SENEGAS Alban	Irrigadour

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- 1) Présentation des principes de répartition d'Irrigadour - Alban Senegas
- 2) Avancement du projet de territoire :
 - présentation de l'analyse des scénarii : objectifs, missions du BE, scénarii, critères d'impacts
 - validation de la composition du comité de suivi de l'étude
- 3) Impacts potentiels des actions : contributions des acteurs et leur intégration dans l'analyse des scénarii

Lors des échanges, Patrick Ponge a indiqué avoir reçu le rapport de la mission d'expertise sur les projets de territoire. Ce dernier l'a fait suivre à l'animatrice du projet de territoire suite à la réunion. Cependant, le rapport n'étant pas officiellement publié et l'Institution Adour n'ayant pas été destinataire du document, [l'Institution Adour - établissement public - ne peut pas, à ce jour, le diffuser.](#)

1. Présentation des principes de répartition d'irrigadour

Suite à la présentation d'Alban Senegas, de nombreux échanges ont eu lieu. Ils traitaient en particulier du système agricole actuel, des cultures irriguées à ce jour ainsi que des changements climatiques.

Les principales questions ou remarques abordées :

- Ne peut-on pas cultiver d'autres cultures d'été que le maïs qui sont moins consommatrices en eau ?
- Pourquoi ne pas diversifier la rotation et intégrer des cultures d'hiver ?
- Ne faudrait-il pas adapter les cultures au contexte pédoclimatique pour que les exploitations soient viables ?
- Une des problématiques que soulèvent les APNE est que la production agricole n'est pas destinée en totalité à la consommation humaine mais aussi pour faire du carburant.
- Les APNE ne sont pas contre l'irrigation mais contre le détournement des cours d'eau, le fait qu'il n'y aura plus d'eau si tout est pompé et que sa qualité sera détériorée.

Les constats des coopératives :

Le changement climatique est en train de changer le climat océanique auquel nous sommes habitués dans la région et qui permettait d'avoir des apports d'eau toute l'année. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus irrégulier et on remarque une alternance non prévisible d'abats d'eau et de grandes périodes de sécheresses.

Ainsi, les cultures qui autrefois n'avaient pas besoin d'être irriguées le sont aujourd'hui : les tournesols, les blés, les sojas, les colzas, les vignes, les fourrages ... De nouveaux agriculteurs demandent à irriguer car ils n'arrivent plus à produire assez de foin, ou à obtenir leur rendement habituel sur leurs vignes, etc.

La principale problématique des irrégularités climatiques pour les agriculteurs est de ne pas savoir au moment de semer s'il y aura l'eau et les conditions nécessaires à la culture - prévisions qu'il était possible de faire dans le passé. Il est par exemple arrivé à Vivadour d'arroser des blés en hiver du fait de la sécheresse.

Au vu de l'hétérogénéité des sols du bassin du Midour, il faudra travailler sur la capacité de rétention de sols, réaliser d'autres améliorations sur les pratiques, etc. mais cela ne pourra pas sauver la majorité des exploitations et il faudra absolument travailler sur la gestion de l'irrigation.

Par ailleurs, les agriculteurs doivent répondre à un marché mondialisé et pour des cultures moins consommatrices en eau, il n'y a pas forcément de marché en face. Il est en effet intéressant de diversifier les cultures mais il n'est pas forcément possible d'en vivre.

La culture du maïs est une assurance « prix/rendement ». Il est plus facile d'atteindre un bon rendement avec du maïs qu'avec d'autres cultures sur le bassin, par rapport au contexte pédoclimatique de ce dernier. Par ailleurs, les cultures d'hiver ne sont pas très adaptées au bassin (cette année, par exemple, très peu de rendements).

Il ne faut pas arroser l'intégralité du territoire mais il est vrai que permettre à chaque exploitation d'arroser 10/20 hectares sur leur site amènera de la visibilité à l'agriculteur qui pourra alors continuer à travailler et diversifier ces cultures.

Pour Maisaidour, l'agriculture est effectivement dans une période de mutation mais nous sommes aussi confrontés à une déprise agricole, des suicides et des situations très compliquées. Les exploitations doivent avoir une structure viable pour pouvoir vivre. En 2017 ont été perdu 10 000 ha sur 130 000 ha de terres agricoles.

Par ailleurs, il pleut 800mm par an, il y a donc de l'eau en quantité. D'autant que les volumes prélevables représentent seulement 1% de la quantité d'eau qui tombe sur le bassin versant. Par contre, le problème c'est la régularité. Il faut maintenant trouver des solutions pour gérer cette irrégularité avec des conditions cohérentes et des lieux adaptés.

Il faut se poser la question de ce qu'on souhaite pour l'avenir du territoire du Midour.

2. Avancement du PT du Midour

SCENARII

Le cahier des charges a été modifié selon les remarques des acteurs du territoire. Il a été convenu d'apporter les modifications suivantes :

Sur les scénarii :

- « Matériels type rampe/pivot associés à des outils de gestion de l'irrigation » remplacé par « **Mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion** ».
- « Priorités de mise en place » remplacé par « **Objectifs et priorités de mise en place** » (car il est compliqué d'afficher 100% des parcelles à atteindre, c'est un ordre de grandeur en termes d'objectifs).

Sur les critères d'impacts :

- Critère « Pollution organique » remplacé par « **Pollution physico-chimique** » et modification de la description « Présence de nutriments en lien avec les rejets agricoles et les rejets de stations d'épuration » par « **Présence de nutriments en lien avec l'activité agricole et les rejets de stations d'épuration** ».
- Critère « Patrimoine paysager » remplacé par « **Patrimoine** » et rajout du terme « **qualité de vie** » dans la description du critère.
- Critère « Développement des activités agricoles » : rajout de la notion de « **durabilité et de viabilité des exploitation agricoles** » dans la description.
- Catégorie « Risques de conflits d'usage » remplacée par « **Solidarité entre les usages** » et critère « Disponibilité de l'eau pour les milieux » remplacé par « **Disponibilité de l'eau pour tous les usages** ». Rajout du terme « **solidarité** » dans la description du critère.
- Rajout d'un critère concernant « **la disponibilité de l'eau au regard des changements climatiques** » : « **En lien avec le fait de disposer d'une ressource en quantité suffisante en cas de conditions climatiques exceptionnelles - notion d'atout face aux irrégularités climatiques** ».

VALIDATION DU COMITE DE SUIVI

Objectifs du comité de suivi :

- Suivre l'analyse des scénarii réalisée par le bureau d'étude durant toute la mission.
- 2 réunions minimum :
 - Fin de phase 1 : 15 novembre 2018
 - Fin de phase 2 : semaine du 17 décembre
- Participer à la phase 3 pour définir la faisabilité des scénarii en parallèle de la mission du BE.

Propositions :

- Un comité de suivi qui regroupe les acteurs qui ont participé à la démarche (+ COTECH).
- Une composition nominative pour nommer un représentant pour chaque (ou plusieurs) structures.
- Dans les cas où cela est possible, un représentant résidant sur le BV du Midour.
- Inviter deux agriculteurs pour avoir les retours « terrain ».
- Un comité « restreint » de maximum 30 personnes.
- **Proposition d'un comité avec des techniciens : est-il pertinent d'inviter certains élus ?**

Les acteurs ont statué sur la composition suivante :

ACTEURS AGRICOLES	Chambre d'agriculture 40	Bernard Grihon
	Chambre d'agriculture 32	Jean Bugnicourt OU Thierry Baqué selon disponibilités
	Maisadour	Philippe Pean OU Adrien Chassan, selon disponibilités
	Vivadour	Frédéric Marcato ? Luc Réquier (habitant BV Midour) ? A VOIR AU SEIN DE LA STRUCTURE - EN ATTENTE
	Civam Bio / Gabb 32	SOUS VALIDATION CA - EN ATTENTE
	Agriculteur du 40	Philippe Cabe (Artassenx) sur le Ludon OU Jean François Cazalis OU Proposition Vivadour (habitants BV Midour) - EN ATTENTE
	Agriculteur du 32	Michel Chanut OU Pierre Lajus (élu et agriculteurs - habitants BV Midour) - EN ATTENTE

STRUCTURES DE PROTECTION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Syndicat de rivière 40	Vincent Larsen (habitant BV Midour)
	Syndicat de rivière 32	Sylvain Karimjooy
	ADASEA 32	Aurélie Belvèze OU Sophie Hurtes selon disponibilités
	AP 32	Bruno Sirven
	ADT 32	Olivier Roses (habitant BV Midour) OU Alain Baudry selon disponibilités
	Sepanso 40	Patrick Ponge

COLLECTIVITES	Régie des eaux de Mt de Marsan	Francis Guilhamoulat OU chef de service Le Marsan Agglomération selon disponibilités
	STEP de Nogaro	Jean Claude Drouard (habitant BV Midour)
	CC Bas Armagnac	Bernard Ménacq (habitant BV Midour)
	Marsan Agglomération	Sophie Ducher
	CC Villeneuve	A CONTACTER
	IA (gestion des barrages)	Stéphane Simon ou Marie Laure Pons

3. Impacts potentiels des actions

Problématiques rencontrées par les acteurs et l'animatrice :

- Méthodologie différente selon les acteurs
- Du fait de ne pas avoir assez défini les actions en amont, définition différente des actions
- Critères pas assez aboutis et non pertinents pour certaines actions : problématique soulignée dans les groupes thématiques et qui devait normalement être traitée lors de ces derniers
- Justification ou argumentation ?

Suite aux échanges, les acteurs du territoire ont décidé en concertation que dans l'analyse des productions, il ne faudra pas prendre en compte les notes mais uniquement l'argumentaire déroulé pour chaque action.

4. Discussions autour des retenues

Pierre Lajus demande à l'ensemble des acteurs présents si tout le monde est d'accord pour aboutir à un projet et s'il n'y aura pas des positions de principe qui s'y opposeront une fois qu'il aura pris forme.

Patrick Ponge répond que les associations ont revendiqué depuis le départ être contre un barrage en cours d'eau. Cependant, il y a d'autres solutions à trouver et c'est pour cela qu'ils sont autour de la table. Si le résultat du projet consiste à réaliser une retenue en cours d'eau alors cela ne servait à rien de faire toutes ces réunions et dès le départ il fallait la construire.

Pierre Lajus demande si cela concerne le projet de Mondebat. Frédéric Marcato renchérit : si c'est le cas et que cette solution n'est pas acceptable, ce n'est peut-être pas la peine de mettre le projet de Mondebat (ou autre retenue en cours d'eau) dans les solutions de stockage étudiées dans les scénarii et de dépenser de nouveaux fonds publics et du temps sur le sujet.

Robert Navarre répond qu'il ne faut pas qu'une retenue soit une normalité sur un cours d'eau.

Bernard Grihon précise que l'instruction ministérielle du 4 juin 2015 explique qu'il faut faire un projet de territoire qui conditionne les aides de l'agence de l'eau pour des retenues (retenues de substitution de prélèvements existants et non de développement de l'irrigation). C'est pour cela que l'on travaille ensemble depuis deux ans. A l'écoute des discussions durant cette réunion, cela donne l'impression de revenir deux ans en arrière à la réunion publique d'Aignan où tout le monde campait sur ses positions. Depuis, les acteurs ont appris à se connaître, à s'écouter et à échanger.

Marie Laure Pons renchérit qu'au cours de la concertation, c'est collectivement que les acteurs ont demandé à ce que le projet de territoire du Midour ait une autre dimension que ce qui était défini dans l'instruction ministérielle avec un travail approfondi sur la qualité de l'eau, les milieux et le changement climatique. Les acteurs sont tous d'accord sur une majorité des solutions mises en évidence dans le projet, il ne faut donc pas balayer l'ensemble du projet à cause de quelques propositions sur lesquelles tout le monde n'est pas d'accord.

Bernard Grihon évoque également le fait que les acteurs sont ici pour produire un document très argumenté et opérationnel qui permettra ensuite aux élus de prendre des décisions politiques sur les solutions proposées. C'est pour cela qu'il y a un comité de pilotage et la commission locale de l'eau.

Pierre Lajus remarque que l'un des problèmes sur l'avancement du projet est que l'on sait pour quoi on est contre mais pas pour quoi on est pour. Par ailleurs, si cela tarde encore, il n'y aura bientôt plus assez d'agriculteurs sur le territoire pour le faire vivre.

Marie Laure Pons précise que l'IA a décidé de lancer le projet de territoire sur le Midour en premier au vu de la situation du territoire.

Pierre Lajus répond qu'il a conscience que le BV du Midour est en avance sur les autres territoires sur cette thématique.

Serge Jourdan renchérit qu'il est primordial d'aller jusqu'au bout du projet et qu'in fine, il sera plus clair de voir qui est pour ou qui est contre.

Pierre Lajus répond qu'il faudrait ne pas être seulement contre mais plutôt faire des propositions pour trouver des solutions.

Serge Jourdan réitère qu'il est nécessaire d'aller jusqu'au bout parce qu'on est en avance, que cela peut être un exemple pour les autres territoires et que cela peut être un atout en termes de financement et d'enveloppe disponible pour le territoire. Il donne l'exemple du cas d'un territoire en Andalousie où ils ont construit des réservoirs servant à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable. Ils ont réussi à diversifier les cultures : le maïs qui représentait avant environ 70% de la surface agricole ne représente aujourd'hui plus que 10% (autres cultures : agrumes, arbres fruitiers, oliviers, amandiers, cotons, blé, tournesol).

Marion Alvarez précise que la solution de retenue en cours d'eau est prise en compte dans l'analyse des scénarii car l'un des problèmes prégnants du territoire est l'assainissement. Il existe 13 STEP sur le BV (seulement 3 projets de ReUte pour l'instant) qui ont besoin d'un débit de dilution pour pouvoir rejeter les eaux traitées. De plus, l'amélioration des traitements coûte très cher et cela ne compensera pas forcément la baisse des débits annoncée. Effectivement, les associations sont contre les retenues en cours d'eau mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas assez de billes en main pour savoir si la question de la salubrité pourra se régler sans faire de retenues en cours d'eau qui permettraient aussi d'assurer un débit de dilution. C'est pour cela que sont envisagées toutes les solutions dans les scénarii en fonction de la situation réelle du bassin et du changement climatique.

Jean Claude Drouard ajoute que le projet de territoire doit séduire les politiques publiques.